



Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour
la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la
création d'une nouvelle voie entre le carrefour
Libération et la tangentielle Ouest

Cahier des charges

SOMMAIRE

1. Contexte	3
2. Objet de la consultation	4
3. Etudes réalisées ou en cours	4
a. Réflexion globale	4
b. Infrastructures, déplacement.....	4
c. Opération des Groues	4
4. Points particuliers et éléments de programme	5
a. Opération des Groues et transport en commun.....	5
b. Contraintes techniques	5
c. Débouchés.....	6
5. Objet et gouvernance de l'étude	6
a. Objet de l'étude.....	6
b. Maître d'Ouvrage	6
c. Gouvernance de l'étude	6
Instance support.....	6
Comité technique	7
Comité de pilotage	7
6. Contenu de l'étude	7
a. Tranche Ferme : Réalisation d'une étude de faisabilité.....	7
Phase 1 : Opportunité : état des lieux et expression des besoins.....	8
Phase 2 : Faisabilité économique et technique du projet.....	8
b. Tranche Optionnelle n° 1 : Appui technique à la définition des études complémentaires et des procédures réglementaires	10
c. Tranche Optionnelle n° 2 : Rédaction du programme et du dossier de consultation de la Maîtrise d'Œuvre.....	10
d. Tranche Optionnelle n° 3 : Assistance au choix et à la désignation de la maîtrise d'œuvre et analyse de l'AVP	11
7. Réunions et rendus	11
a. Réunions.....	11
b. Présentation et diffusion des livrables.....	12
8. Données et documents remis au titulaire	12

1. Contexte

Pour répondre à son développement et aux problèmes de circulations induits, la métropole Orléans Métropole a engagé, depuis plusieurs années, des études relatives au projet de réalisation d'une voie nouvelle de liaison Nord-Ouest entre les communes d'Orléans et Ormes.

Le tracé de cette nouvelle voie, d'une longueur totale d'environ 5 km, traverse les communes d'Orléans pour relier la RD2020 au carrefour Libération, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Ingré et Ormes au Nord pour relier la zone d'activités du Pôle 45.

A l'échelle de la métropole, la réalisation de cette voie nouvelle a un intérêt structurant important pour le territoire, tant pour la desserte locale (trajets domicile-travail) que pour le trafic de transit.

Elle permettrait à terme de désengorger l'actuelle RD2157, saturée en heures de pointe par les usagers. Au-delà du traitement routier, la réalisation de cette nouvelle voie offrirait également, à terme, un intérêt pour le développement économique et urbain du grand Nord-Ouest de la métropole.

A court terme, sur une section prioritaire d'environ 2 km reliant le carrefour Libération à la tangentielle Ouest, cette voie permettra le raccordement au réseau primaire de la métropole, la desserte et la traversée de l'opération des Groues dont le projet d'aménagement est actuellement en cours de finalisation afin d'aboutir à un dossier de création de ZAC d'ici fin 2018/début 2019.

L'opération d'aménagement des Groues, qui servira de support à la réalisation de cette voie nouvelle, verra le développement d'un Eco-quartier mixte (logements, activités, parc public, ...) sur un ancien terrain militaire d'environ 60 ha situé sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

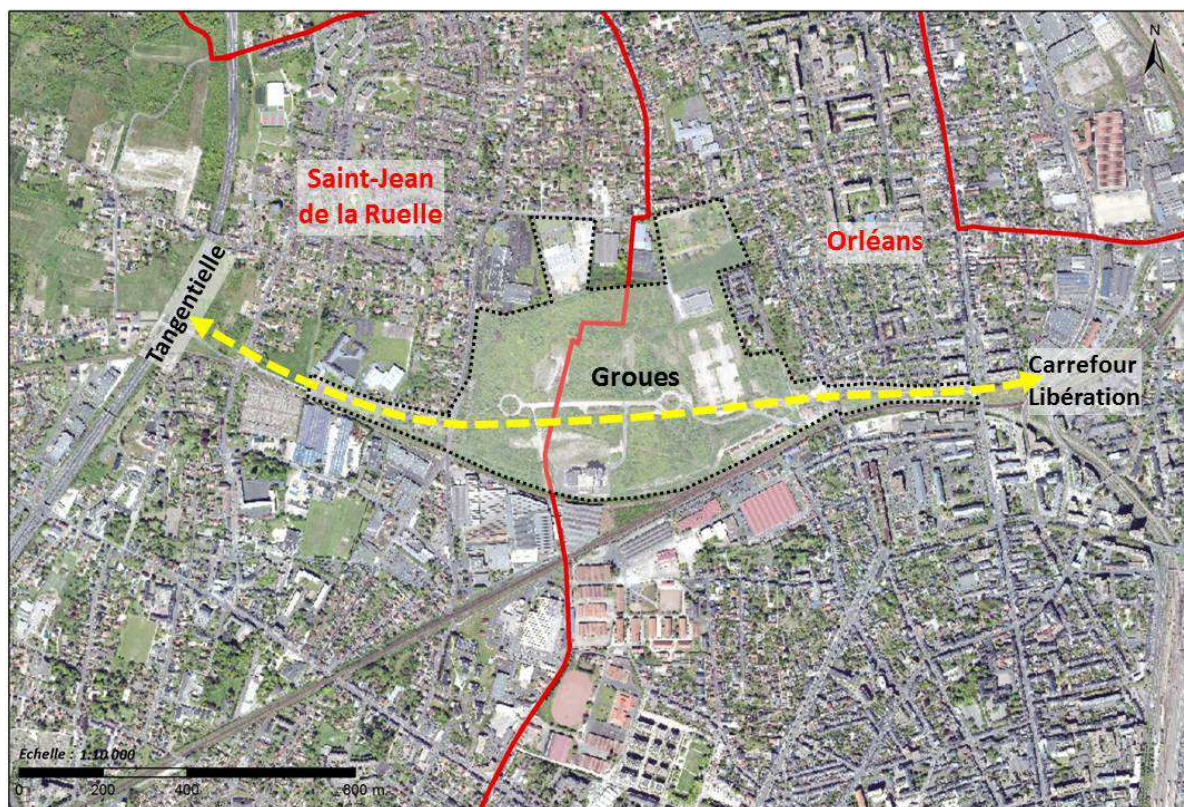


Schéma de principe du tracé de la voie

2. Objet de la consultation

L'objet de la présente consultation est de pouvoir confier à un prestataire, regroupant notamment les compétences infrastructures et paysage, **une mission d'AMO pour :**

- **la réalisation d'une étude préalable permettant de vérifier la faisabilité – géographique, technique et financière – de création d'une voie sur une section prioritaire d'environ 2 km** (depuis le carrefour Libération jusqu'au raccordement à tangentielle) et de pouvoir lancer dès 2019 une mission de maîtrise d'œuvre sur ce même périmètre prioritaire.

3. Etudes réalisées ou en cours

Depuis plusieurs années, la métropole et les communes ont engagé de nombreuses études relatives au projet de réalisation de cette nouvelle voie de liaison de doublement de la RD2157 (ex RN 157) et à l'opération d'aménagement des Groues.

a. Réflexion globale

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO) a mené une importante réflexion à l'échelle du ¼ Nord-Ouest, prenant en compte le développement de l'urbanisation mais également le développement de plusieurs zones d'activités et définissant ainsi les enjeux pour ce secteur.

b. Infrastructures, déplacement

Sur le plan de la circulation, plusieurs études ont été menées par la DDE, ISIS, le CETE, Dynalogic et pourront être transmises au prestataire :

- La DDE a réalisé en 2003 une étude de faisabilité liée au franchissement de la tangentielle.
- Dans le cadre du SCOT de 2008, le CETE a réalisé un certain nombre de simulations de trafic prenant notamment en compte le développement de nouvelles infrastructures, comme le doublement de la RD2157 (ex RN 157).
- La société ISIS a également travaillé sur la modélisation du trafic du ¼ Nord-Ouest de la métropole mais également sur le traitement spécifique d'un tronçon de cette future voie au débouché Nord sur le secteur du Pôle 45, et plus particulièrement sur l'utilisation d'un ancien emplacement réservé sur Ormes.
- Entre 2015 et 2016, le BE Dynalogic a réalisé, pour le compte de la métropole, une étude de déplacement sur le territoire du Nord-Ouest de la métropole et une étude de circulation de requalification de la RD2020 Nord.

La présente étude préalable de faisabilité devra être alimentée des résultats et conclusions de ces études de circulation.

c. Opération des Groues

L'opération des Groues, à la fois par sa taille (environ 60 ha) mais aussi par sa localisation (entre la tangentielle à l'Ouest, la voie ferrée au Sud, le carrefour Libération à l'Est et la rue Croix Baudu au

Nord), représente une pièce essentielle dans la stratégie de développement urbain du Nord-Ouest de la métropole permettant de répondre aux besoins en termes d'offre de logements et de développement d'activités.

Parmi les études les plus récentes menées dans le cadre de cette opération de renouvellement urbain, on peut citer :

- Une étude urbaine et environnementale, réalisée en 2013 et 2014, ayant permis de réaliser un diagnostic du site et d'en définir les enjeux et ambitions d'aménagement, ainsi qu'une première approche programmatique.
- Une mission d'AMO, actuellement en cours, ayant pour objet de finaliser le projet d'aménagement, de poursuivre les étapes préalables à sa mise en œuvre et de réaliser la concertation préalable afin d'aboutir à un dossier de création de ZAC d'ici fin 2018/début 2019.

4. Points particuliers et éléments de programme

Aux vues de ces différentes études réalisées, il est apparu qu'un certain nombre de points particuliers et d'éléments de programme seront à prendre en compte dans le cadre de la présente consultation sur le périmètre défini (section prioritaire reliant le carrefour Libération à la tangentielle Ouest).

a. Opération des Groues et transport en commun

D'une manière générale, l'ensemble des enjeux liés à l'aménagement du site des Groues sont à prendre en compte tant dans le tracé et le dimensionnement de la voie que par rapport à l'image que souhaite en donner la métropole (voie urbaine).

Au niveau du terrain des Groues, cette voie se devra d'être complètement urbaine puisqu'elle desservira une zone importante d'habitation mais sera aussi le lien entre les quartiers déjà existants.

Au cours de la réflexion, il conviendra de prendre en compte d'une part la question des transports en commun et d'autre part les possibilités d'intégration, à moyen ou long terme, d'un transport en commun en site propre (TCSP).

Au niveau des Groues, les différentes études menées jusqu'à présent conduisent à une emprise nécessaire pour la voie d'environ 30 à 40 mètres, intégrant une chaussée 2x1 voie pour la circulation des véhicules avec possibilité d'intégration d'un TCSP.

b. Contraintes techniques

Des aspects plus techniques seront également à étudier et/ou à prendre en compte, tels que le raccordement à la tangentielle, le passage à proximité de la voie ferrée Orléans-Chartre dont la réouverture de la ligne pour les voyageurs est à l'étude, la problématique assainissement, le dimensionnement des différents réseaux devant tenir compte de la future opération des Groues, ...

c. Débouchés

Des enjeux importants seront liés au raccordement de la tangentielle. L'étude devra tenir compte des impacts sur la circulation actuelle. La voie se devra-t-elle d'être plus urbaine (carrefour à plat) ou plus routière (raccordement par ouvrage) ? Ce sont des questions auxquelles le prestataire se devra d'apporter des éléments complémentaires pour aider à la décision.

Enfin, il sera important de prendre en compte le débouché de cette nouvelle voie au niveau du carrefour Libération sur Orléans, qui sera traité dans le cadre de la requalification de la RD 2020 Nord. En effet, ce carrefour est un élément majeur dans le futur maillage de la circulation. Ce nouvel axe viendra se connecter sur la RD2020 qui supporte actuellement un flux de 15 000 à 18 000 véhicules/jour. De plus, il y a lieu de tenir compte du tramway qui traverse également ce carrefour.

5. Objet et gouvernance de l'étude

a. Objet de l'étude

Dans le cadre de la réalisation d'une voie nouvelle en doublement de la RD2157 et de la future opération des Groues, il est décidé de lancer la présente consultation concernant **une mission d'AMO pour :**

- **La réalisation d'une étude préalable de faisabilité liée à la création de cette nouvelle voie sur la section prioritaire, à savoir depuis le carrefour Libération à Orléans jusqu'au raccordement à la tangentielle Ouest.**

b. Maître d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage est :

**La métropole Orléans Métropole
5 Place 6 Juin 1944
45000 Orléans
Tel : 02 38 78 75 75**

c. Gouvernance de l'étude

La gouvernance mise en place pour la conduite de l'étude s'appuie sur une instance support, un comité technique et un comité de pilotage, permettant de favoriser l'implication des acteurs clefs.

Instance support

Le service Projets Urbains de la Métropole et le directeur du pôle aménagement interviendront en support technique au prestataire retenu. Le Vice-président à l'aménagement sera également mobilisé pour valider les rendus des différentes étapes de l'étude.

Comité technique

Il sera force de proposition et un appui technique pour l'étude. Il sera composé :

- Des techniciens des communes ou d'un représentant ;
- D'un technicien du Conseil Départemental du Loiret ;
- Du responsable du service Projets Urbains de la Métropole ;
- Des services de la Métropole concernés (projets urbains, mobilité, espace public,...).

Comité de pilotage

Il validera chacune des étapes de l'étude. Il sera composé :

- Des vice-Présidents de la Métropole en charge de l'aménagement, de la mobilité et de l'espace public ;
- D'un élu des communes impactées par le projet (Orléans et Saint-Jean de la Ruelle) ;
- De la DGA Aménagement de la Métropole ;
- Du directeur du pôle aménagement ;
- Du responsable du service Projets Urbains ;
- Des services de la Métropole concernés, le cas échéant (projets urbains, mobilité, espace public,...).

La composition du COTECH et du COPIL pourra être affinée sur proposition du prestataire, validée par la maîtrise d'ouvrage.

Ces instances se réuniront autant de fois que nécessaire pour valider l'avancée de l'étude.

6. Contenu de l'étude

L'étude comprendra trois tranches, une tranche ferme et trois tranches optionnelles :

- Tranche Ferme : Réalisation d'une étude de faisabilité de la voie sur la section Libération-tangentielle
- Tranche Optionnelle n° 1 : Appui technique à la définition des besoins en études complémentaires et procédures réglementaires
- Tranche Optionnelle n°2 : Rédaction du programme et du dossier de consultation de la Maîtrise d'Œuvre
- Tranche Optionnelle n°3 : Assistance au choix et à la désignation de la maîtrise d'œuvre et analyse de l'AVP

a. Tranche Ferme : Réalisation d'une étude de faisabilité

A partir des éléments de programme fournis par le maître d'ouvrage (cf. 4. « Points particuliers et éléments de programme »), cette tranche ferme a pour objectif de vérifier l'opportunité puis la faisabilité du projet, au regard des différentes contraintes, et d'arrêter le schéma d'aménagement d'ensemble de l'ouvrage, accompagné d'éléments de chiffrage prévisionnel.

Phase 1 : Opportunité : état des lieux et expression des besoins

Cette première phase a notamment pour objectif d'étudier le principe du projet et de vérifier si ce dernier est opportun. Elle a pour but de préciser les contraintes physiques et techniques du périmètre de projet, et de se renseigner sur l'existence et l'implantation des différents ouvrages et réseaux.

Lors de cette phase, le prestataire devra :

- Etablir un recueil de données et d'éléments de contexte, une identification et une appropriation des contraintes urbaines, fonctionnelles et réglementaires (par ex. : PLU) ainsi qu'un recensement/recollement des projets récents et/ou prévus (par ex. : opération des Groues) ;
- Réaliser une synthèse des études mis à sa disposition, notamment sur les aspects circulatoires (analyse des flux projetés et des résultats des modèles de trafic) ;
- Etablir un état des lieux avec tous les relevés de l'existant ;
- Recenser les réseaux souterrains et aériens concernés par le projet en collectant les renseignements nécessaires chez les gestionnaires de ces réseaux. Afin de récupérer ces éléments, le prestataire établira, pour le compte du maître d'ouvrage, la Déclaration de Travaux (DT). Il gèrera la réception, le classement et l'archivage des plans reçus ;
- Recenser les propriétaires fonciers sur la base des données fournies par la maîtrise d'ouvrage et des données cadastrales ;
- Analyser les besoins du projet et de la maîtrise d'ouvrage ;
- Définir et arrêter le périmètre du projet ;
- Etc. (le prestataire peut compléter cet étude d'opportunité sur des sujets qu'il jugerait nécessaire d'aborder).

Livrables Phase 1 – Tranche Ferme :

- 1 dossier d'opportunité complet et synthétique, illustré et accompagné d'éléments cartographiques ;
- 1 note de cadrage et d'intention de projet.

Phase 2 : Faisabilité économique et technique du projet

Sur la base des données et des contraintes recensées en phase 1, cette deuxième phase devra permettre au maître d'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter le programme (en fonction des coûts), d'en fixer les phases de réalisation et de déterminer les moyens nécessaires notamment financiers.

Il conviendra donc d'examiner et d'évaluer finement :

- les risques pesant sur ce projet de voie ;
- les opérations nécessaires pour accompagner la voie et l'intégrer fonctionnellement ;
- les connexions de cette voie avec le maillage urbain existant, tant au travers de l'enjeu de relier le réseau primaire du territoire (raccordements à la Tangentielle à l'Ouest et à la RD2020 à l'Est), que de celui d'innover les quartiers. Il s'agit à la fois d'articuler entre eux les réseaux fonctionnels (réseau viaire, de transport en commun, de pistes cyclables, piéton, ...), et également d'être coordonné avec les projets d'aménagement ;

- la compatibilité de la voie avec les opérations futures, ainsi que sa capacité à intégrer d'autres projets déjà envisagés, tels que le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Charte ;
- l'incidence du gabarit de la voie et les nuisances des flux projetés vis-à-vis du tissu urbain directement impacté par son tracé.

Le prestataire intégrera en particulier la recherche d'un tracé optimal (pouvant comporter des variantes assorties d'un chiffrage « grosse maille » de réalisation) en tenant compte de l'état du foncier, de son insertion avec l'environnement et des aspects liés à la sécurité et de la desserte proposée.

La présentation de plusieurs orientations et scénarios d'aménagement est possible, ainsi qu'une comparaison des différents éléments composant ces scénarios, assortis de délais de réalisation, et la proposition éventuelle de certaines mises au point des éléments de programme (cf. 4. « Points particuliers et éléments de programme »).

Le tracé fera l'objet d'une validation.

Lors de cette phase, le prestataire devra en outre :

- Traduire les objectifs en orientations d'aménagement et de travaux ;
- Préciser le scénario retenu, déterminer ses principales caractéristiques ;
- Proposer une implantation topographique des principaux ouvrages ;
- Vérifier la compatibilité du scénario retenu avec les contraintes du site ainsi qu'avec les différentes réglementations ;
- Proposer une décomposition en tranches de réalisation des travaux, signaler les aléas de réalisation normalement prévisibles, notamment en ce qui concerne les réseaux souterrains, et préciser la durée de cette réalisation au travers d'un planning prévisionnel intégrant les différentes procédures réglementaires imposées ;
- Etablir un bilan prévisionnel présentant l'estimation du coût de réalisation et les avantages du scénario retenu.

Il est rappelé que cette voie, tout en se connectant nécessairement au réseau viaire structurant déjà en place (Tangentielle, RD2020), devra s'accompagner de l'intégration des modes actifs (voies piétonnes et cyclables) et de la possibilité d'intégration d'un TCSP.

Livrables phase 2 – Tranche Ferme :

- 1 schéma d'aménagement d'ensemble de la voie, intégrant un phasage le cas échéant (court, moyen, long termes) ;
- 1 note technique décrivant le parti pris d'aménagement retenu (principe de circulation, largeur, traitement des carrefours, aménagements spécifiques, ouvrages à réaliser, ...) sur l'ensemble de la voie ;
- Des zooms et principes d'aménagement sur les secteurs à enjeux ;
- 1 bilan prévisionnel avec chiffrage des coûts de réalisation de l'ensemble de la voie ;
- 1 planning de réalisation.

b. Tranche Optionnelle n° 1 : Appui technique à la définition des études complémentaires et des procédures réglementaires

L'objectif de la tranche optionnelle 1 est de proposer, le cas échéant, la nature et l'importance des études et opérations complémentaires, ainsi que des procédures nécessaires.

Lors de cette tranche optionnelle, le prestataire rédigera une note précisant le programme des procédures et des études de reconnaissances géotechniques et géologiques, des études de trafics ainsi que de toutes autres démarches (par ex. étude d'impact environnemental, etc.) qui seront nécessaires pour la poursuite du projet. Il intégrera l'ensemble de ces études/procédures dans un planning opérationnel prévisionnel.

En particulier, le prestataire accompagnera la maîtrise d'ouvrage dans le choix de la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre à travers la rédaction d'une note d'aide à la décision présentant les différentes procédures de consultation envisageables, leurs avantages et inconvénients, ...

Enfin, il rédigera pour le compte du maître d'ouvrage les cahiers des charges des études techniques nécessaires (le cas échéant) et assistera (relecture et validation) le maître d'ouvrage dans sa rédaction des cahiers des charges et des documents cadres des procédures à mettre en œuvre le cas échéant.

Livrables Tranche Optionnelle 1 :

- 1 note explicative détaillée et argumentée sur les études complémentaires et procédures réglementaires nécessaires ;
- 1 planning opérationnel prévisionnel intégrant l'ensemble de ces études/procédures ;
- Cahiers des charges des études techniques (le cas échéant).

c. Tranche Optionnelle n° 2 : Rédaction du programme et du dossier de consultation de la Maîtrise d'Œuvre

Lors de la tranche optionnelle 2, le prestataire rédigera, le cas échéant, le programme du projet, ainsi que le cahier des charges devant servir à la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Le programme général est le document établi en continuité de l'étude préalable. Ce document de synthèse formule le projet et permet de déclencher la phase opérationnelle de réalisation de l'ouvrage. Il doit comprendre tous les éléments d'information nécessaires pour concevoir la voie attendue.

Ce programme devra permettre au prestataire de réaliser le cahier des charges de consultation pour un Maître d'œuvre.

Le programme contiendra, notamment, les données suivantes :

- Opportunité et objectifs du projet ;
- Faisabilité du projet (tranche précédente) ;
- Tracé retenu ;
- Principe d'aménagement général : principe de circulation, largeur, etc. ;
- Aménagements nécessaires ;
- Exigences fonctionnelles : fonctionnement, entretien (coût et gestion) ;

- Éléments graphiques (schémas, modélisation, zooms) ;
- Moyens nécessaires : enveloppe financière, mobilisation des outils liés au foncier, etc.
- Planning prévisionnel de l'opération ;
- Coût de réalisation ;
- Etc.

Le programme fera l'objet d'une validation. Une fois validé, le prestataire fournira toutes les pièces de la consultation (DCE) : cahier des charges pour retenir un maître d'œuvre, CCAP, RC, etc.

Livrables Tranche Optionnelle 2 :

- 1 document programme
- Pièces du dossier de consultation (cahier des charges, RC, CCAP, ...)

d. Tranche Optionnelle n° 3 : Assistance au choix et à la désignation de la maîtrise d'œuvre et analyse de l'AVP

La tranche optionnelle 3 a pour but de permettre à la maîtrise d'ouvrage de bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement du prestataire lors du choix du maître d'œuvre notamment en participant à l'analyse des candidatures et des offres afin de s'assurer de la cohérence entre la proposition du maître d'œuvre et le cahier des charges qui aura été réalisé par le prestataire.

De plus, il pourra être demandé au prestataire de participer à l'analyse de l'AVP remis par le maître d'œuvre afin de s'assurer de la cohérence entre les études qu'il aura mené et la phase de réalisation du projet.

Livrables Tranche Optionnelle 3 :

- 1 rapport d'analyse des offres
- 1 rapport d'analyse de l'AVP

7. Réunions et rendus

a. Réunions

Le prestataire sera présent à tous les comités de pilotages de l'étude, soit 4 réunions environ.

Il sera également présent à l'ensemble des comités techniques, soit 7 à 8 réunions environ.

Le maître de l'ouvrage pourra lui demander d'assister à plusieurs réunions complémentaires en présence de partenaires institutionnels, selon les besoins (réunions de travail, réunions de présentation, ...).

Au regard de la méthodologie souhaitée par la Métropole, le nombre de réunions pertinent sera estimé et proposé par le candidat selon son expertise.

En outre, le prestataire aura en charge de :

- Proposer les personnes pertinentes à inviter, en plus de celles listées précédemment (cf. 5.c. « Gouvernance de l'étude ») ;

- Fixer l'ordre du jour après la validation du maître d'ouvrage ;
- Animer les réunions via un support préparé adapté, quel que soit leur type. Les techniciens de la Métropole interviendront en support à l'animation ;
- Confectionner les documents de travail supports à chaque réunion (au moins 10 jours avant chaque réunion) ;
- Rédiger les comptes rendus des réunions. Tout compte-rendu devra être rédigé au maximum 10 jours après la tenue de la réunion. La Métropole se chargera de la diffusion des comptes rendus validés.

b. Présentation et diffusion des livrables

Avant diffusion définitive, le titulaire devra remettre au maître d'ouvrage tous les documents produits durant les phases intermédiaires, pour relecture et validation, accompagnés de tous les éléments nécessaires à leur compréhension.

A l'issue de chaque phase, le titulaire fournira au maître d'ouvrage :

- 1 exemplaire papier reproductible des livrables ;
- 1 exemplaire numérique des livrables.

8. Données et documents remis au titulaire

Les documents ci-dessous seront mis à disposition du prestataire retenu :

- Etude DDE
- Etude CETE
- Etudes AUAO
- Etudes de circulation DYNALOGIC
- Etude TCSP
- Etudes urbaines aménagement des Groupes

Tout document nécessaire au bon déroulement de l'étude sera remis au titulaire par le maître d'ouvrage.